


DREAL Rhône-Alpes - UT des deux
Savoie Cellule déchets, site et sols
pollués.
129 avenue de Genève
74000 Annecy

Annecy,

Le dimanche 24 Mai 2020,

Objet : rapport incendie du Jeudi 21 Mai 2020


Ensuite de notre entretien et conformément à nos obligations ICPE, je vous prie de trouver ci-dessous notre rapport sur le sinistre survenu le 21/05/2020.

Rapport de déclaration, sinistre du 21 Mai 2020 à 17 H 21.

Un incendie (dont les causes sont indéterminées à ce jour) s'est déclaré le 21/05 courant sous notre bâtiment de stockage couvert d'une surface de 700 m2 spécialement dédié à la réception et au tri des DIB/Carton vrac.

Adresse du site :

TRIGENIUM 10 route de Vovray 74000 ANNECY.

Date de dernière fermeture de l'établissement, 20/05/2020 à 18 H :

Jeudi étant jour férié, notre établissement était donc fermé depuis 18 heures la veille au soir après une dernière livraison sur zone.

Zone de stockage dédiée:

Le bâtiment couvert d'une hauteur de 12 m sous ferme ouvert sur toute sa longueur et sa latéralité est divisé en deux zones «silo» de réception, tri et stockage soit :

- une zone réservée pour les DIB,
- et une deuxième zone pour les cartons à trier et à emballer.

La zone de réception et de tri des cartons est séparée de la zone DIB par un mur par feu en acier d'une hauteur de 5 m.

Estimation du stock sur zone :

Les cartons présents sur zone de tri sont estimés à 4 m³.

Les Déchets banals sont eux estimés à 350 m³ pour plus de 1800 m³ autorisés dans notre ICPE.

Causes et origine du sinistre :

Les causes de l'incendie sont inconnues. Le feu s'est déclaré à l'intérieur du bâtiment dédié au stockage des DND. Cette zone est distante de plus de 80 m du mur de clôture extérieur donnant sur la voie publique et à plus de 30 m du mur mitoyen de notre voisin industriel dont le site est surveillé. Nos caméras de surveillance tout comme notre système d'alarme ne reportent pas d'intrusion, ni de présence sur le site. La visite d'inspection la veille précisément sur cette zone vers 18 heures ne laissait rien entrevoir. Le feu s'est déclaré plus de 23 heures après ce contrôle sans qu'aucune activité ne se soit déroulée sur le site du fait du jour férié.

Chronologie des opérations et interventions

Le déclenchement de l'alarme incendie est remonté directement à la télésurveillance vers 17 h21 lequel, conformément à nos règles et procédures, a lancé dans la foulée un appel en demande d'intervention :

- Vers le SDIS.
- La direction de TRIGENIUM,
- et notre société de gardiennage.

Le télésurveilleur a reçu ordre de la direction de Trigénium d'ouvrir notre portail d'entrée principale de 12 de long afin de faciliter l'accès immédiat aux services de secours (actionnant de son PC de télésurveillance directement la commande à distance).

A 17h45, la direction de TRIGENIUM est arrivée sur site avec son personnel automatiquement mobilisé en lien avec toute alarme de ce type à savoir une escouade de six personnes pour mettre en action les grues de manutention et les camions Poids lourds rendant plus rapide, plus sûr et plus efficace l'intervention des pompiers.

En effet, par la mise en action de nos grues à grappin avec bras et flèche de 12 m de long pour le brassage des déchets et un chauffeur PL uniquement dédié à la manutention des conteneurs chargés de déchets, les services de secours restent à bonne distance en arrosage statique ou en bout de grande échelle.

Par le biais de cette technique d'intervention et le retrait rapide des déchets par nos grappins au débit de 300 m³/Heure, le feu est ainsi privé de son unique source d'énergie.

Rappel : le sinistre s'est déclaré en jour férié au moment où tout le personnel est en congés. Nonobstant ces conditions particulièrement défavorable, nos équipes sont arrivées très vite sur site et ont, dès les tuyaux d'eau du SDIS déplacés pour libérer le passage de nos engins de manutention, attaqué le cœur du sinistre avec leurs machines.

Précisons également que la maîtrise rapide du sinistre vient également de notre gestion efficace du flux transitant par notre établissement en amont du sinistre avec un stock minimum de déchets présent sur la zone et par des voies de circulation parfaitement libre (cf. photos annexées)

Contact avec les autorités :

La direction a présenté son rapport intermédiaire de gestion au environ de 18 H 35, rapport étayé des photos ci-dessus présentées à Mr Le préfet et le représentant de la ville d'Annecy avant un point presse services de l'état/Sdis/médias.

Lors de ce point Presse, il a été confirmé que le sinistre était maîtrisé et que les mesures de la qualité de l'air ne relevaient pas d'impact notable (aucune évacuation par exemple des voisins notamment présent au refuge Saint Christophe situé à 20 mètres en face de notre site).

██████████ a réinterrogé vers 21 heures le SDIS afin d'obtenir à nouveau confirmation de cette première information positive délivrée en direct lors du point presse par le représentant du Sdis et de s'assurer de cette constante au niveau de la qualité de l'air dans le temps et la durée.

La direction a produit un rapport audio auprès de ██████████ chef d'UP adjoint à 19 H 35 (échange de 11 minutes). Ce rapport fut suivi, sur initiative de la direction TRIGENIUM, d'un deuxième rapport rendu à 20 H 17 pour confirmer :

- la maîtrise et arrêt total du sinistre,
- et rendre compte des opérations de vérification menées entre temps, à bonne fin et sous le control d'une équipe du Sdis de notre réseau d'eau et du décanteur lamellaire (avec visites des trappes) validant le fait que les eaux d'incendie ont bien été bloquées et confinées sur site,
- puis annoncer une fois les opérations de retournement achevées que nos services procédaient à la mise en sécurité du stock sinistré.

Un troisième rapport complémentaire a été adressé à ██████████ par la direction TRIGENIUM via deux SMS (dont un vous a été réservé en copie après votre départ du site) :

- à 22h42, pour confirmer le repli des pompiers et la demande d'inspection par caméra thermique des stocks retournés et mis en sécurité,
- puis à 23h30 après passage de la caméra thermique visant à,
 - confirmer la validation des travaux d'extinction par le SDIS,
 - annoncer sur décision de la direction TRIGENIUM en mesure complémentaire de sécurité, la mise en place d'une équipe de vigile via la société de gardiennage MULLER en poste fixe après départ de notre escouade et du SDIS pour une surveillance en continue du site jusqu'au retour de nos équipes vendredi matin à 7 heures.
 - confirmer également le passage des pompiers vers Minuit et 3 heures du matin en suivi post opération.

La maîtrise du feu a donc été obtenue sur une courte durée puisqu'aussi bien vers 18 H 35 le sinistre était contenu, puis vers 18 heures 45 en phase de recul, nos grues étant dès lors entrées en action sous le bâtiment couvert pour retourner les déchets et les présenter toujours à couvert sur la zone autorisée aux lances statiques du SDIS.

Vous avez pu lors de votre arrivé sur site effectué en toute transparence, accompagné de Mr Anthelme TUMBACH, vos constatations sur l'efficacité du confinement des eaux d'incendie par une photos du manomètre de pression retraçant le déclenchement effectif des ballons d'obturation des collecteurs du réseau d'eaux de voirie.

Le site en fin de soirée était de nouveau opérationnel.

Pompage et traitement des eaux d'extinction :

Le pompage des eaux de confinement avec traitement des effluents en centre spécialisé s'est déroulé le lendemain au moyen de trois camions de pompage et transport des eaux. Chaque voyage, accompagné d'un BSDI transmis à votre personne, est parti en direction des filières de traitement spécialisées (livraison sur prise de rendez-vous). Ont été mobilisés au total pour arriver à l'objectif, une semi, un camion-remorque et un hydro cureur.

Vous avez reçu par ailleurs confirmation écrite du fait que notre décanteur lamellaire avait également fait l'objet d'un curage et révision intégrale avec extraction des poussières filtrées et boues piégées par notre outil avant et pendant sinistre, repartant ainsi sur une page blanche avant les précipitations du weekend.

Dispositif de surveillance post sinistre :

Les vigiles de sécurité ont été maintenus :

- toute la nuit de jeudi à vendredi matin jusqu'à prise de poste de nos équipes.
- Puis du Vendredi au départ de nos salariés jusqu'au samedi matin, retour de nos salariés pour assurer le service de conditionnement des cartons en provenance des déchetteries
- Puis au départ de nos équipes, du samedi à lundi.

La direction de Trigenium a décidé de maintenir ce dispositif de surveillance dès fermeture du site jusqu'à remise en service du système de protection incendie et ajout des nouvelles technologies de sécurité sur zone (délais de 15 jours, investissement de plus de 14 000 euros)

Nouvelles mesures de sécurité :

De nouveaux détecteurs de flamme multispectre et détecteurs thermiques ont été commandés. L'objectif visé est d'accroître encore la sécurité, la capacité de détection et la transmission automatique de l'information. Les fonctionnalités offertes sont les suivantes, spectre de détection utilisant trois longueurs d'onde dans l'infrarouge, capacité de détection de feu normalisé jusqu'à 80 mètres de distance, autotest en continu, champ de vision à 120°. Et pour les détecteurs thermiques, un resserrement du quadrillage par l'installation de capteurs en nombre supérieur en passant de 4 à 10 blocs-unités, une technologie de détection thermostatique avec calcul de la vitesse d'élévation de température instantanée.

Le dispositif est également doté d'un transmetteur téléphonique nouveau doublant ainsi la transmission de l'information (en effet, nous sommes désormais équipés en filaire et en gsm). Le but affirmé est de détecter en continu et automatiquement toute rupture de ligne ou de mise en défaut.

A noter que les câbles d'alimentation des détecteurs ont été remplacés par des câbles résistants au feu ces derniers ayant été impactés par les flammes ce qui est peut-être la cause de l'arrêt du sprinkleur.

Pour ce qui concerne le sprinkleur, il convient de souligner que le nouveau dispositif ci-dessus décrit permet en cas de défaillance de la mise en action, de forcer le démarrage du système d'aspersion à distance par gsm (notamment au vu des remontées d'alarme et des images)

Mesures additionnelles de protection en prévision :

De surcroît, un nouveau mur séparatif coup feu va être installé en bout de notre bâtiment de stockage ce afin d'éviter les phénomènes de sortie de flamme et de propagation vers l'extérieur. Les matériaux

de ce mur seront soit en préfabriqué, soit en banché pour favoriser la modularité de la zone et respecter l'harmonie de l'architecture actuelle.

Fin du rapport sur sinistre

